

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2022

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DELARBRE Sébastien, DUPRE LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jérôme BONNARDEL

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2022**

Approuvé par 10 voix pour

Arrivée de Sébastien DELARBRE à 20h40

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°390**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur la vente des biens cadastrés section A n°390 et 387 lors de la séance du 13 janvier 2022 (prix de vente 100 000 €).

Suite au décès de Monsieur Christian ALGOUD, la commune a reçu une nouvelle demande uniquement pour la parcelle A n°390.

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n° 390 est une parcelle bâtie de 45 ca appartenant à Madame Jacqueline AVENANT située 36 chemin de la Chapelle.

Le prix de vente de ce bien est de 95 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas préempter sur la vente de ce bien

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N°167**

Madame le Maire rappelle :

- que la parcelle cadastrée section A n° 167 est une parcelle bâtie de 20 ca appartenant à Monsieur BAUDE Jean-Michel et Madame BAUDE Irène située 195 route des Caires.
- que le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur la vente de ce bien cadastré section A n°167 lors de la séance du 3 juin 2021 (prix de vente 10 000 €).

Depuis, le vendeur et l'acquéreur se sont mis d'accord sur un nouveau prix de vente à 7 000 €.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas préempter sur la vente de ce bien

➤ **DELIBERATION : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DONNER A BAIL L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET DE SIGNER L'ACTE DE BAIL**

Madame le Maire indique la demande faite par Monsieur et Madame TAGARIAN, qui viennent de créer leur entreprise « Digital Vercors », dans le marketing digital, de leur recherche de bureaux.

Après visite des locaux, la salle annexe de la mairie a retenu leur intérêt.

Pour se faire, la commune peut conclure un bail dérogatoire d'une durée de 1 an.

Le bail dérogatoire ne peut pas dépasser une durée 3 ans et n'a pas de durée minimale. Il est possible de conclure des baux de courte durée successifs au bénéfice du même locataire tant que la durée totale ne dépasse pas 3 ans.

Le locataire et le bailleur doivent être d'accord pour ne pas être soumis au statut des baux commerciaux. A la fin du bail dérogatoire, il est possible de conclure un bail commercial avec le même locataire.

Date d'entrée envisagée : 1^{er} avril 2022

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer (400 €) + désignation d'un cautionnaire

Madame le Maire présente les frais qui seront soit à la charge de la commune de Combovin, soit à la charge du locataire.

En contrepartie de la prise en charge totale du coût de l'acte « bail » (500 € HT), Madame le Maire propose d'accorder 1 mois de franchise de loyer. En parallèle, notons que la commune fait une économie de charges annuelles d'environ 370 € TTC.

Cette location peut être envisagée car les activités des associations utilisant actuellement l'annexe de la mairie peuvent être transférées dans les autres salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE de donner à bail l'annexe de la mairie

AUTORISE le Maire de signer l'acte de bail.

➤ **DELIBERATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021.

➤ **DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Rapporteur : Madame Véronique Baudouin, Adjointe aux Finances :

* **expose** à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 et fait part de ses propositions d'affectation des résultats,

- **Indique que** le compte de gestion établi par le Trésorier est conforme en tous points aux indications du compte administratif.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que le maire doit se retirer au moment du vote, le Maire quitte la séance et l'assemblée siège sous la présidence de Marie Christine CHATEAU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats reportés	- 10 469.91	12 231.18
Dépenses	682 861.65	360 935.59
Recettes	760 728.81	379 456.91
Résultats de clôture	67 397.25	30 752.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter au compte au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 20 752.50 € et au compte 1068 (recette d'investissement) la somme de 10 000.00 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du devis de Kevin MASSON concernant les travaux de réfection des planchers intermédiaires du logement (au-dessus de la partie bar) pour 6 960 € TTC
- Présentation du devis architecte BREYTON pour le projet d'aménagement des combles de la mairie en logement et/ou activité tertiaire
- Les lignes budgétaires proposées en 2022 en investissement :
 - * Les 3 ruisseaux
 - * Appartement mairie n°2
 - * Autolaveuse (ou tondeuse)
 - * Service de Défense Extérieur Contre l'Incendie (SDECI)
- Les travaux en cours et à venir sur le 1^{er} semestre 2022 : rue des friots, sondage place André Mounier, façade arrière mairie, pose de cavurnes.
- Préparation du prochain feuillet
- Solidarité « Ukraine »

Fin de conseil à 22h40

Prochain conseil municipal le jeudi 7 avril 2022